

CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

À 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Épône

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation de secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 décembre 2024
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétence
- Communication du Maire

A) FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Décision Modificative N° 2 au Budget Primitif 2024
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
3. Solidarité avec la population de Mayotte
4. Attribution d'une subvention à l'Association « AFIPE » pour la formation d'apprentis domiciliés sur le territoire d'Épône

B) TRAVAUX, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE, VIE ECONOMIQUE ET ESPACES VERTS

1. Premier arrêt du projet de deuxième Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2025-2030 : Avis
2. Etat foncier cessions et acquisitions 2023

C) ADMINISTRATION GENERALE, EVENEMENTIEL ET VIE ASSOCIATIVE

1. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement N° 2016/679, dit général sur la protection des données (RGPD).

Questions Orales

Fait à Épône, le 05 février 2025



Monsieur Ivica JOVIC,

Maire d'Épône,